

Le 25 novembre 2021



Objet : Demande d'accès du 17 novembre 2021
N/D : 223390DAJ

Madame,

En réponse à votre demande du 17 novembre dernier, vous trouverez ci-joint une copie de l'avis d'ouverture et de fermeture d'un chantier de construction concernant le projet de Mise aux normes de l'entrée électrique de l'école Charles-Lemoyne au 2001, rue Mullins à Montréal.

Conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, et 174 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ, c. S-2.1, le document a été élagué et dépersonnalisé afin de protéger le caractère confidentiel ou personnel de certains renseignements qu'il contient.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La substitut du responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,



Sandrine MacFarlane-Drouin, Avocate
Sandrine.Macfarlane-Drouin@cnesst.gouv.qc.ca
Tél. : 418 266-4900, 7328
Télec. : 418 528-7245

SMD/jr
p. j.

Commission des normes, de
l'équité,
de la santé et de la sécurité du
travail

cnesst.gouv.qc.ca

Unité dédiée, accès à l'information
1600, av. D'Estimauville, 7e étage, secteur 4
Québec (Québec) G1J 0H7

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

L.R.Q., chapitre S-2.1

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CHAPITRE IX

LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

SECTION II

LES FONCTIONS DE LA COMMISSION

174. La Commission assure le caractère confidentiel des renseignements et informations qu'elle obtient; seules des analyses dépersonnalisées peuvent être divulguées.

Malgré le premier alinéa, la Commission peut communiquer à la Régie du bâtiment du Québec tout renseignement nécessaire à l'application de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1). De même, elle peut communiquer à la Commission de la construction du Québec tout renseignement nécessaire à l'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20). Elle peut également communiquer au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale tout renseignement relatif à une indemnité ou à un paiement d'assistance médicale qu'elle verse ou qu'elle est susceptible de verser à une personne et qui est nécessaire à l'application de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1).



SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Formulaire - Avis d'ouverture et de fermeture d'un chantier de construction

À l'usage de la CNESST	Région	Numéro du chantier	Numéro de référence 05486	Formulaire transmis le 2021-09-08	Bureau régional OP4300
------------------------	--------	--------------------	------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Identification du chantier

☒ Ouverture ☒ Fermeture	Nom du projet du chantier 25-2988P-CHARLES-LEMOYNE MISE AUX NORMES ENTRÉE ELECTRIQUE
--	---

Emplacement du chantier

Adresse municipale 2001 RUE MULLINS Montréal			Code postal H3K 1N9
Voie publique		Intersection	Emplacement (si nécessaire)
Désignation cadastrale du chantier	▶	Numéro de lot de cadastre	Localité

Caractéristiques applicables à un chantier à risque élevé

☐ Amiante	☐ Bâtiment, structure ou élément de structure de 15 mètres de hauteur ou plus
☐ Construction ou réparation de lignes électriques ou support de celles-ci	☐ Excavation de 6 mètres de profondeur ou plus
☐ Souterrain	☐ Tranchée de 50 mètres ou plus de longueur (comprenant aqueduc et égout)
☐ Travaux dans une centrale ou une sous-station électrique	☐ Travaux de démolition
☐ Travaux de dragage	☐ Travaux en espace clos (ex: citerne, puits d'accès)
☐ Travaux à une distance de 3 mètres ou moins d'une ligne électrique d'une tension supérieure à 750 volts	
☐ Travaux en plongée ou en milieu hyperbare	
☐ Travaux de génie civil au-dessus ou à moins de 2 mètres d'une étendue d'eau qui a une profondeur de plus de 1 mètre et demi	
☐ Utilisation d'explosifs	

Amiante

☐ Enlèvement d'amiante
☐ Démolition mettant en cause de l'amiante
☐ Existence d'un programme de formation et d'information conforme à l'article 3.23.7 du Code de sécurité pour les travaux de construction

Nature des travaux

Type de travaux Bâtiment public	Type d'ouvrages : ☒ Rénovation ou agrandissement ☐ Nouveau bâtiment	Superficie totale des planchers des bâtiments 17 247 m ²
☐ Travaux comportant des plans et procédés de montage et de démontage ☐ Soumis ☐ À soumettre		

Coût des travaux, calendrier et nombre maximal de travailleurs

Coût des travaux 1 120 596 \$	Date d'ouverture du chantier 2021-09-13	Durée prévue du chantier 6 Mois	Date prévue de fermeture (si la durée est d'un mois ou moins) 2022-02-28
Nombre maximal de travailleurs de la construction prévu sur le chantier à un moment donné des travaux, y compris ceux des sous-traitants 8			

Identification du maître d'oeuvre

Nom Constructions Seni inc.	Numéro d'entité légale [REDACTED]
Notre-Dame-des-Prairies QC J6E 0N5	Numéro d'établissement
	Téléphone

Identification du propriétaire (s'il est différent du maître d'oeuvre)

Identification du propriétaire (s'il est différent du maître d'œuvre)				
Nom CENTRE SERVICES SCOLAIRE DE MONTREAL			Numéro d'entité légale	
Numéro et rue 5100 RUE SHERBROOKE			Numéro d'établissement	
Ville, village ou municipalité Montréal	Province / État Québec	Code postal / Code zip H1V 3R9	Téléphone	



SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Formulaire - Avis d'ouverture et de fermeture d'un chantier de construction

À l'usage de la CNESST	Région	Numéro du chantier	Numéro de référence 05486	Formulaire transmis le 2021-09-08	Bureau régional OP4300
------------------------	--------	--------------------	------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Représentant du maître d'oeuvre (personne qui complète ce formulaire)

Prénom / Nom [REDACTED]	Téléphone (450) 759-0263	Poste	Télécopieur (450) 759-5533
Fonction [REDACTED]	Courriel [REDACTED]@videotron.ca		

Personne à contacter sur le chantier (si différente du représentant du maître d'oeuvre)

Prénom / Nom [REDACTED]	Téléphone 450 368-0153	Poste	Télécopieur
Fonction [REDACTED]	Courriel		

Identification des personnes et entreprises sur le chantier

Fonction				
☒ Employeur	☐ Arch tecte	☐ Ingénieur-conseil	☐ Surveillant des travaux	
Nom INSTALLATIONS ELECTRIQUES AUGER				
Numéro et rue				
Ville, village ou municipalité			Province / État	Code postal / Code zip
Téléphone	Poste	Télécopieur	Numéro d'entité légale	Numéro d'établissement